



nîmes  
métropole

**Note de synthèse  
Budget primitif 2026**

## Rappel réglementaire

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation.

# Rappel réglementaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été réalisé à la suite du **débat d'orientation budgétaire** qui a eu lieu le 4 novembre 2025.

Ce document présentait notamment :

- Les grandes réalisations de 2026
- Les hypothèses de construction du budget 2026
- Le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement
- L'évolution prévue des effectifs
- La répartition des dépenses d'investissement par projet
- L'évolution attendue de l'endettement.

En 2026 la collectivité dispose de 9 budgets :

- **3 budgets principaux** : Principal - Spanc – Aéroport
- **6 budgets annexes** : Eau - Assainissement - Aménagement numérique du territoire - Grand Cycle de l'eau - Collecte & traitement déchets ménagers -Transports

Le budget primitif est soumis au vote le 15 décembre 2025 par le conseil communautaire.

Dès le début du mandat, Nîmes Métropole a dû composer avec une succession de chocs extérieurs — crise sanitaire, guerre en Ukraine et crise politique — qui l'ont contrainte à réviser régulièrement sa prospective financière.

La gestion rigoureuse et disciplinée des finances communautaires, conduite avec constance depuis le début du mandat, a permis un redressement significatif des comptes de Nîmes Métropole.

Cette trajectoire vertueuse a été reconnue par la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui a décidé d'apporter fin 2024 son soutien financier à hauteur de **110 M€**, afin d'accompagner plusieurs investissements structurants portés par la direction de l'eau.

L'exécutif communautaire a ainsi arrêté comme cap stratégique le maintien durable du **ratio de désendettement** sous le seuil de vigilance des **10 années**, garantissant la soutenabilité financière du programme d'investissement.

La situation budgétaire de la France demeure préoccupante, la dette publique continuant de progresser. Le Gouvernement propose, dans son **projet de loi de finances (PLF) pour 2026**, une série de mesures destinées à ramener le **déficit public à moins de 5 % du PIB d'ici la fin de l'année 2026**.

À plus long terme, l'objectif affiché est de **ramener le déficit sous le seuil de 3 % du PIB à l'horizon 2029**, afin de respecter les engagements européens et d'amorcer la décrue de la dette publique.

Les **collectivités territoriales**, qui représentent près de **20 % des dépenses publiques**, sont appelées à contribuer à cet effort de redressement. L'État a ainsi annoncé un **effort global de 4,6 milliards d'euros** demandé aux collectivités territoriales.

Pour **Nîmes Métropole**, les estimations réalisées par les associations d'élus font apparaître un **effort contributif potentiel de l'ordre de 3,4 M€**, résultant :

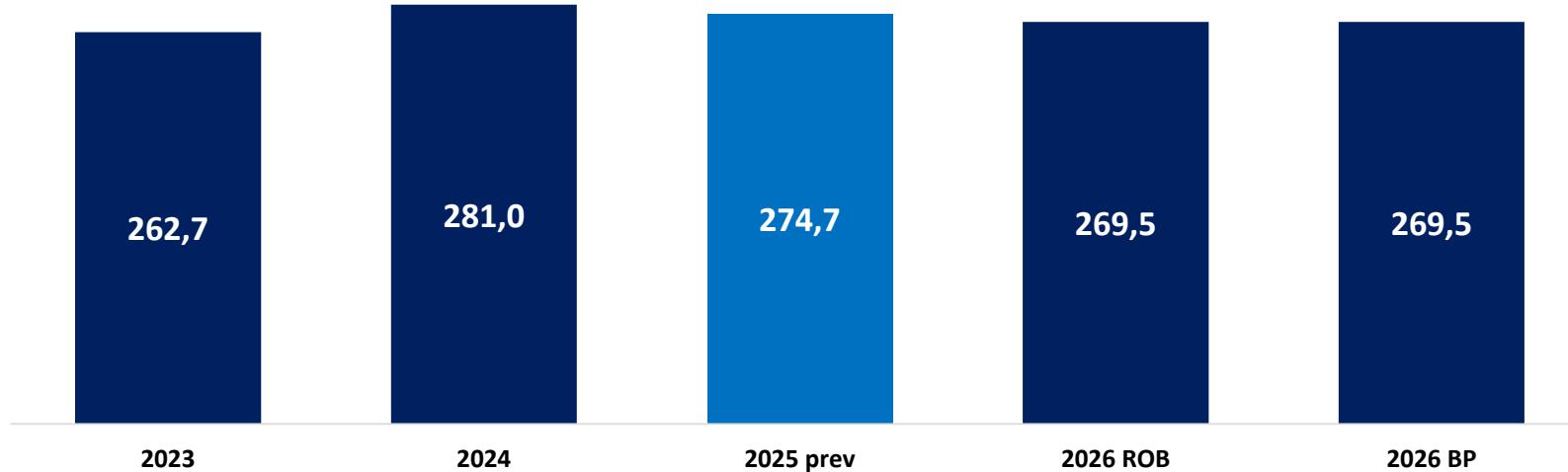
- **d'une ponction directe de l'État,**
- **de la hausse des cotisations employeurs,**
- **du recul des mécanismes de soutien à l'investissement,**
- **du gel de la dynamique de TVA 2025 et d'une progression limitée de la TVA 2026**, minorée du taux d'inflation.

Le budget 2026 présente :

- Des recettes de fonctionnement en baisse
- Des dépenses de fonctionnement stables.
- Une épargne brute qui parvient à préserver sa capacité d'autofinancement et investir pour le territoire : 58,6 M€
- Des crédits, mis à disposition des services, pour réaliser les projets d'investissement à hauteur de 109,5 M€
- Un endettement maîtrisé : 488 M€

# Recettes des sections fonctionnement (M€)

## Recettes budgétées pour 2025 (Hors opérations inter-budgétaires)

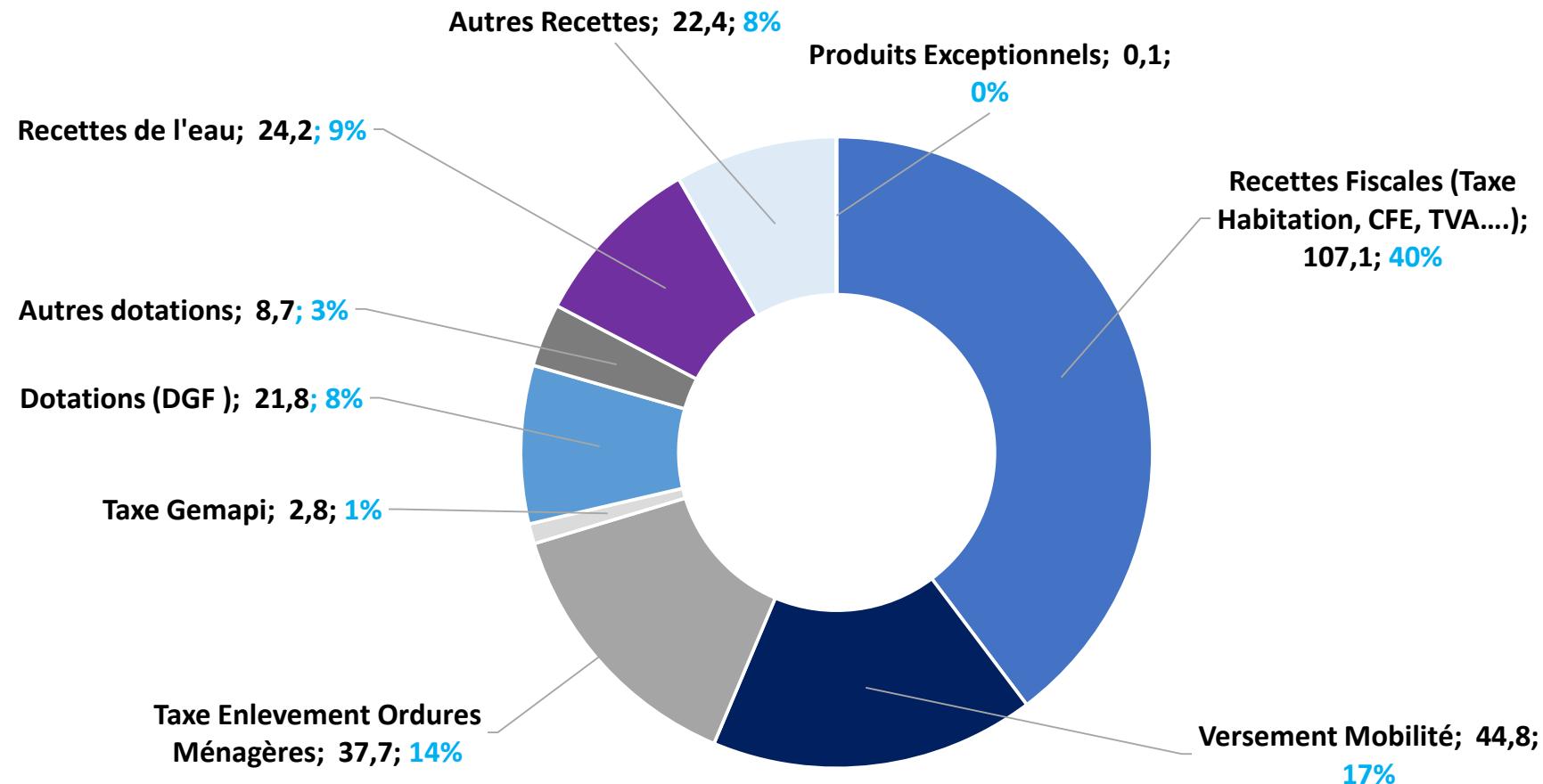


\* Pour rappel l'exercice 2024 est impacté à hauteur de 9 M€ de recettes exceptionnelles

Les recettes de fonctionnement connaissent une baisse depuis 2024

# Recettes des sections fonctionnement

## Recettes budgétées pour 2026 en M€ et % (Hors opérations inter-budgétaires)



Les recettes fiscales et DGF représentent 79% des recettes de Nîmes Métropole.

# Recettes des sections fonctionnement

## Niveau des taux d'imposition

Il est proposé, pour 2026, une stabilité des principaux taux d'imposition (cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires ).

Il est proposé, en 2026 de maintenir comme les années précédentes le produit de la taxe GEMAPI à 2 760 000 €.

En 2026, après une baisse de 10% en 2025, il est proposé, en raison des bon résultats obtenus, une nouvelle baisse de 5% du taux de TEOM pour 2026

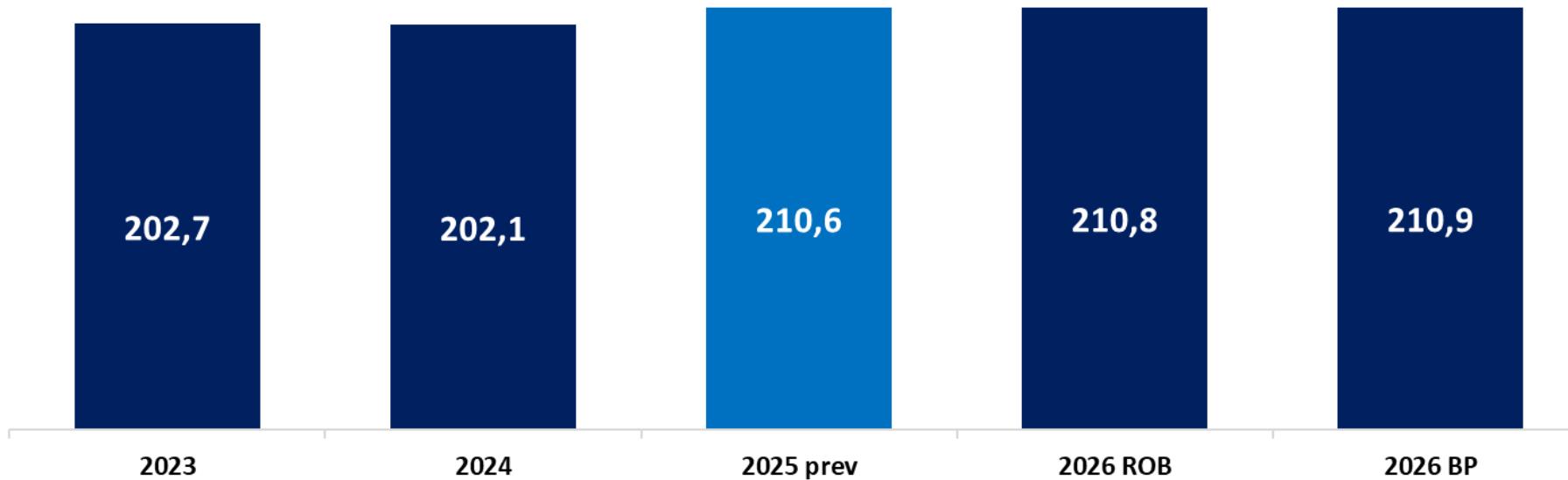
### Les différents taux d'imposition de Nîmes Métropole et leurs évolutions :

		2025	2026
Budget principal	Taux Cotisation foncière des entreprises	34,30%	34,30%
	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	10,77%	10,77%
	Taux foncier bâti	0,00%	0,00%
	Taux foncier non bâti	4,09%	4,09%

		2025	2026
Budgets annexes	Taxe enlèvement ordures ménagères	10,54%	10,01%
	Versement Mobilité	2,00%	2,00%
	Produit GEMAPI K€	2 760	2 760

## Dépenses des sections fonctionnement (M€)

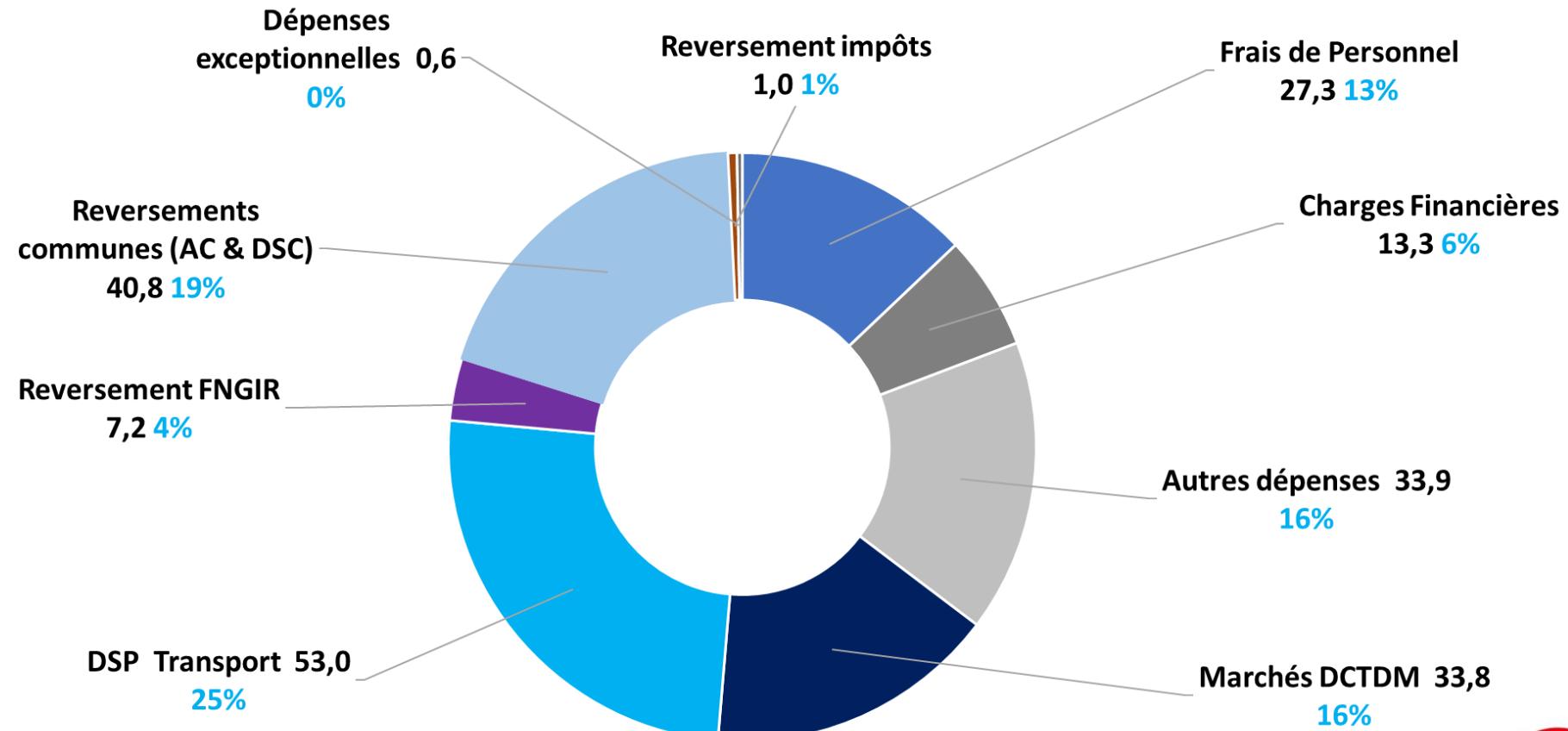
### Dépenses budgétées pour 2026 (Hors opérations inter-budgétaires)



Alors que les recettes baissent, les dépenses restent stables.

# Dépenses des sections fonctionnement

Dépenses budgétées pour 2026 en M€ et % (Hors opérations inter-budgétaires)



## Dépenses des sections fonctionnement

### Effectifs de la collectivité

En 2025 et en 2026, une gestion rigoureuse des effectifs perdure. Après une période de réduction, les effectifs resteront stables

2023	2024	BP 2025	ROB 2026*
439,2	433,3	445,4	432,6

\* Les chiffres du ROB 2026 ont été convertis en Équivalents Temps Plein Travaillés (ETPT) sur recommandation de la CRC.

# Recettes et dépenses des sections fonctionnement (M€)

## Epargne brute budgétée consolidée (M€)



Cette performance résulte d'une politique de rigueur budgétaire engagée dès le début du mandat et d'une grande agilité face aux crises exogènes successives (sanitaire, énergétique, inflation, etc.).

Grâce aux efforts consentis, la collectivité parvient à **préserver sa capacité d'autofinancement, investir pour le territoire et à maintenir une trajectoire d'endettement stable tout en poursuivant le déploiement de ses axes stratégiques :**

- Transport et mobilité
- Développement économique et aménagement du territoire
- Protection des biens et des personnes

# Opérations inter budgétaire par budget (M€)

Le niveau de marge brute des budgets annexes prend en compte des opérations inter budgétaires.

Les opérations inter-budgétaires regroupent :

- Les subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets Transport, GCE et Aéroport
- Les frais de structures versés par les budgets annexes au budget principal (7,1 M€)

## Evolution subventions d'équilibre

	2023	2024	2025 prev	2026 ROB	2026 BP
BA transport	11,1	14,9	18,0	15,9	15,9
BA Grand Cycle de l'Eau	9,5	9,5	9,5	9,5	9,5
BA Aéroport	0,0	0,5	0,8	1,4	1,4
Subvention d'équilibre	<b>20,6</b>	<b>24,9</b>	<b>28,2</b>	<b>26,7</b>	<b>26,7</b>

# Marge brute et Nette 2026 par budget (M€)

## Recettes et dépenses budgétées pour 2026 avec opérations inter-budgétaires

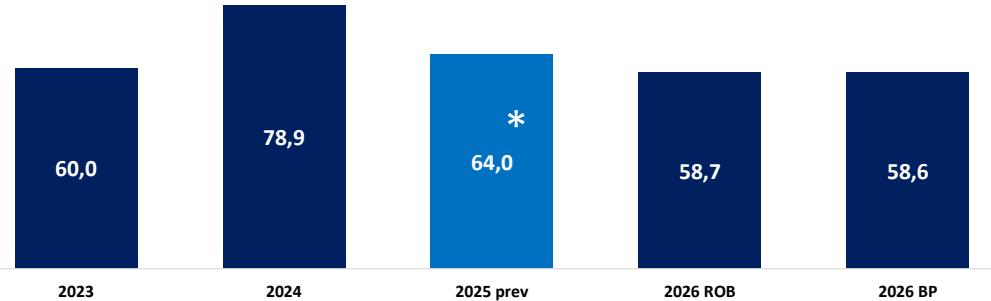
Budget	Marge Brute	Marge Nette *
Budget Principal	23,7	17,0
Budget Eau	7,4	3,7
Budget Assainissement	9,1	2,9
Budget SPANC	0,0	0,0
Budget Transport	9,9	0,0
Budget GCE	3,9	0,0
Budget Aeroport	0,5	0,0
Budget Déchets	2,0	2,0
Budget Gecko	2,1	1,8
<b>TOTAL</b>	<b>58,6</b>	<b>27,4</b>

\* La marge nette = marge brute - remboursement du capital

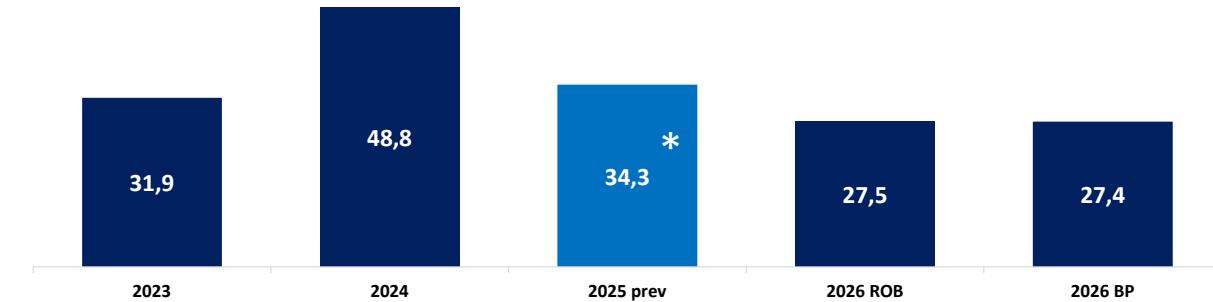
# Recettes et dépenses des sections fonctionnement (M€)

## Evolution épargnes brutes et nettes budgétées consolidées (M€)

Epargne brute



Epargne nette ( Epargne brute – remboursement capital)

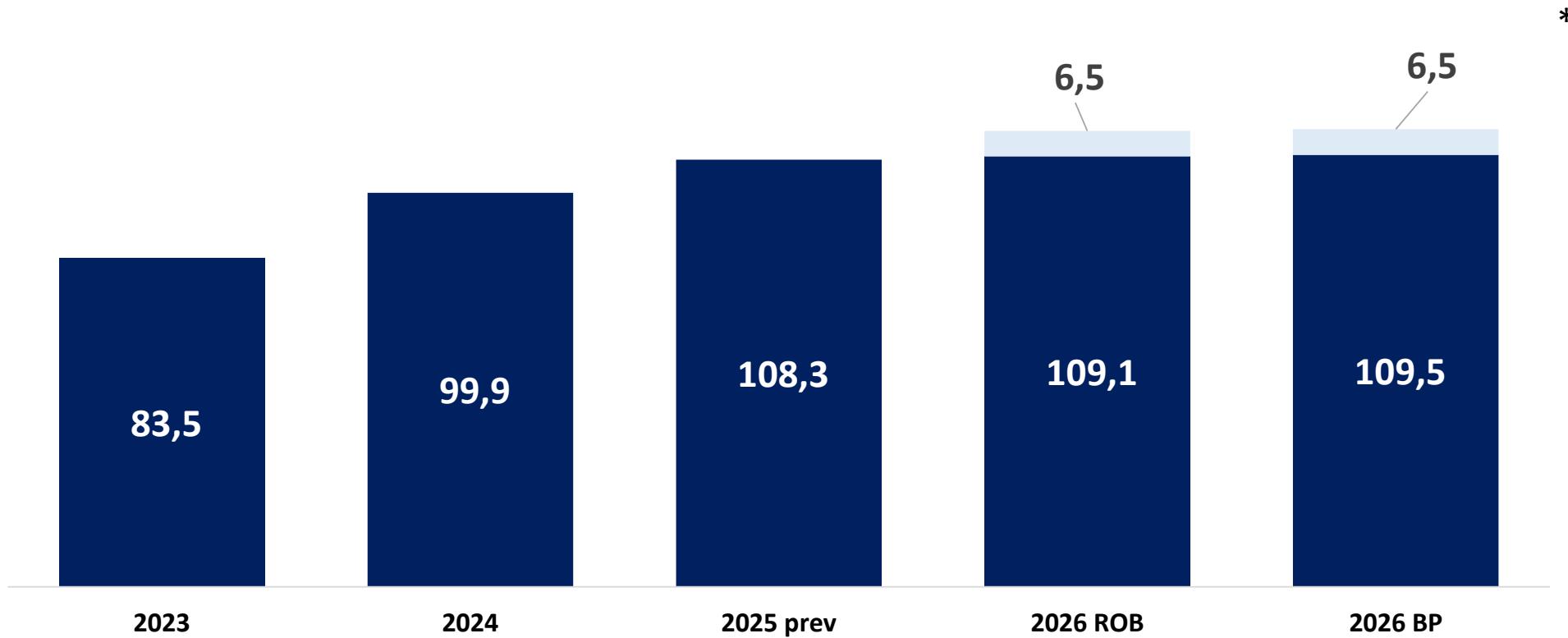


\* Pour rappel l'exercice 2024 est impacté à hauteur de 9 M€ d'éléments exceptionnels

*\* Cette marge brute est estimative ne prend pas en compte les écritures comptables de clôture*

*\* Cette marge nette estimative ne prend pas en compte les écritures comptables de clôture*

# Dépenses d'équipement brutes (M€)



Les  $\frac{3}{4}$  des dépenses d'investissements de 2026 seront gérées au travers d'AP

# Crédits d'investissements pluriannuels (M€) : AP/CP

Budget	TOTAL AP	Crédits Antérieurs 2025	Crédits 2025	Crédits 2026	Crédit Postérieurs 2026
BUDGET EAU	88,1	55,4	16,3	16,4	0,0
BUDGET ASSAINISSEMENT	98,1	36,4	9,9	24,5	27,3
BUDGET PRINCIPAL	100,5	50,8	14,4	15,1	20,2
BUDGET TRANSPORTS	199,1	141,9	17,2	13,3	26,7
BUDGET OM	15,1	9,8	1,9	3,4	0,0
BUDGET GCE	145,9	42,1	41,4	13,1	49,4
BUDGET GECKO	1,5	1,2	0,3	0,1	0,0
BUDGET AEROPORT	10,0	3,2	0,7	0,5	5,5
<b>TOTAL</b>	<b>658,3</b>	<b>340,9</b>	<b>102,0</b>	<b>86,3</b>	<b>129,1</b>

**80 % des investissements votés en 2026  
sont intégrés dans des AP/CP**

# Les grands projets de l'année 2026

Dans le domaine des transports avec :	14,9 M€
• Acquisition de matériel roulant	8,0 M€
• Extension de l'infrastructure TCSP à Caissargues	1,4 M€
• système billettique	1,4 M€
• Parking relais	1,7 M€
• Réseau bus	1,0 M€
• Vélo	0,2 M€
• Autres ( dépôt, SDA, mobilier ...)	1,2 M€
Pour la gestion de l'eau et de l'assainissement avec :	44,8 M€
• Réseaux eau et assainissement	28,5 M€
• Raccordement Milhaud à la station de Nîmes	4,7 M€
• Station de traitement eaux usées Gajan & St Dionisy	3,1 M€
• Station épuration de Garons	2,7 M€
• Autres aménagements	5,8 M€

# Les grands projets de l'année 2026

<b>Dans le domaine de la prévention des Inondations et du pluvial :</b>	<b>13,4 M€</b>
• Papi 3	8,9 M€
• Pluvial ( dont 1,3 M€ NPNRU)	4,5 M€
<b>Pour l'aéroport</b>	<b>0,9 M€</b>
• Séparation des réseaux	0,5 M€
• Etudes et autres projets immobiliers	0,4 M€
<b>Pour la gestion des déchets</b>	<b>6,8 M€</b>
• Déchèteries (Ancienne Motte et St Césaire)	3,3 M€
• Colonnes et bacs	1,8 M€
• Déchets autres (exploitation déchèteries, compacteurs ...)	1,7 M€

# Les grands projets de l'année 2026

Dans le domaine de Gecko :

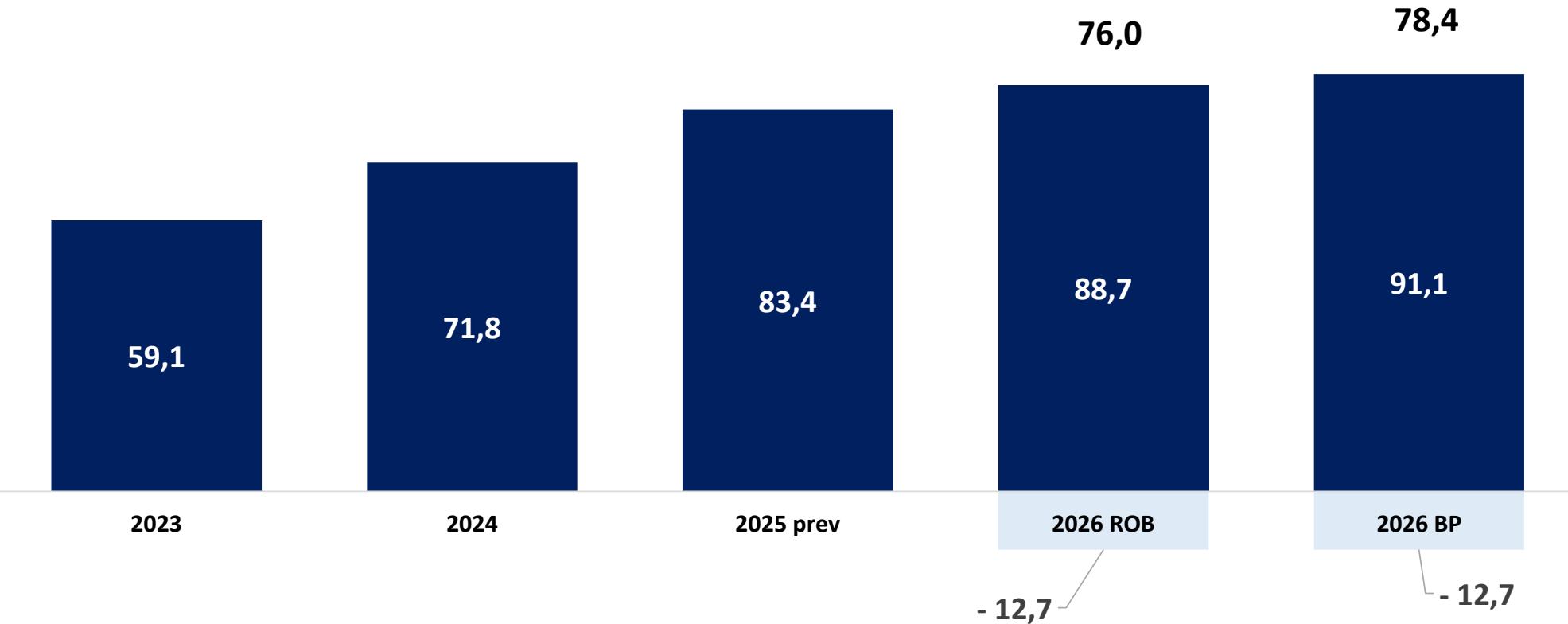
2,0 M€

Pour le budget Principal

29,1 M€

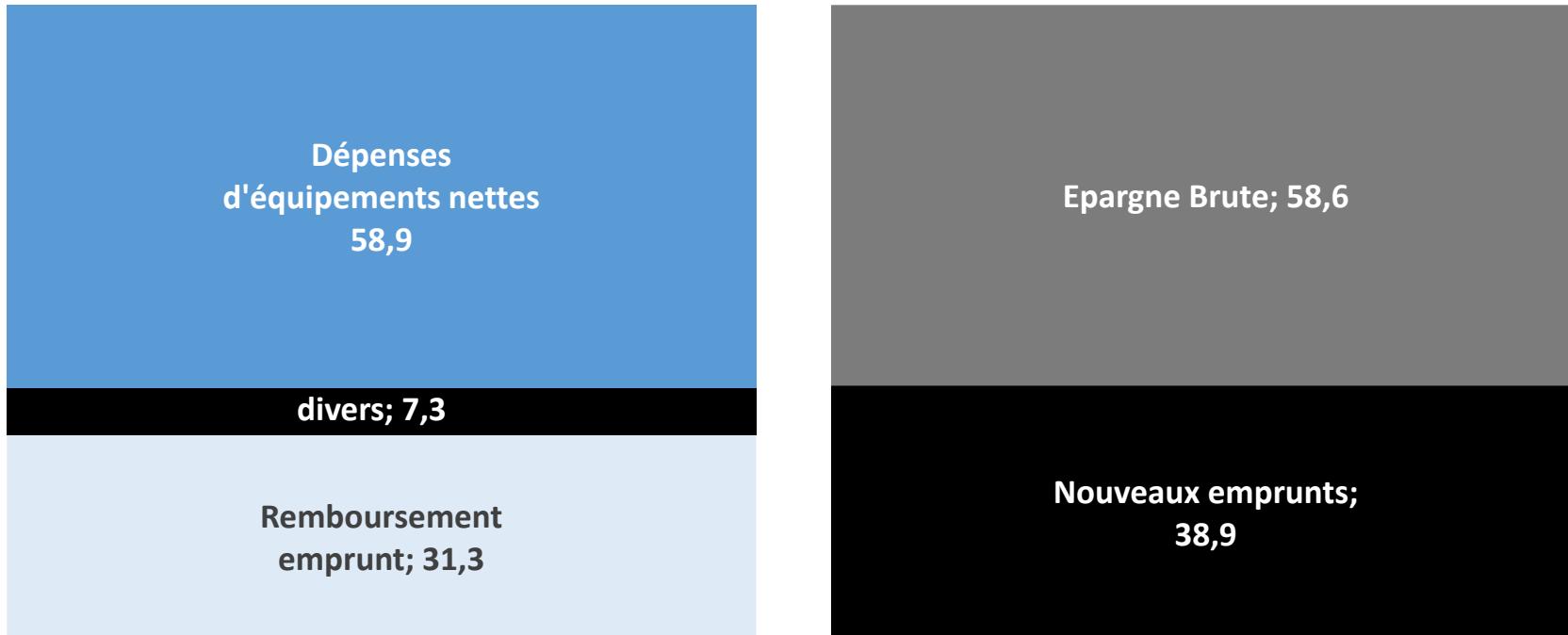
- Fonds de concours 7,5 M€
- Développement économique Aménagement du territoire et Foncier 10,8 M€
- Enseignement 0,4 M€
- Autres (bât com, Paloma et Nemausa .... ) 2,8 M€
- Equilibre social de l'habitat ( dont 2,4 M€ NPNRU) 4,3 M€
- Mobilité 1,6 M€
- Informatique 1,7 M€

## Dépenses d'équipement nettes ((M€) Dépenses brutes – FCVTA - Subventions)



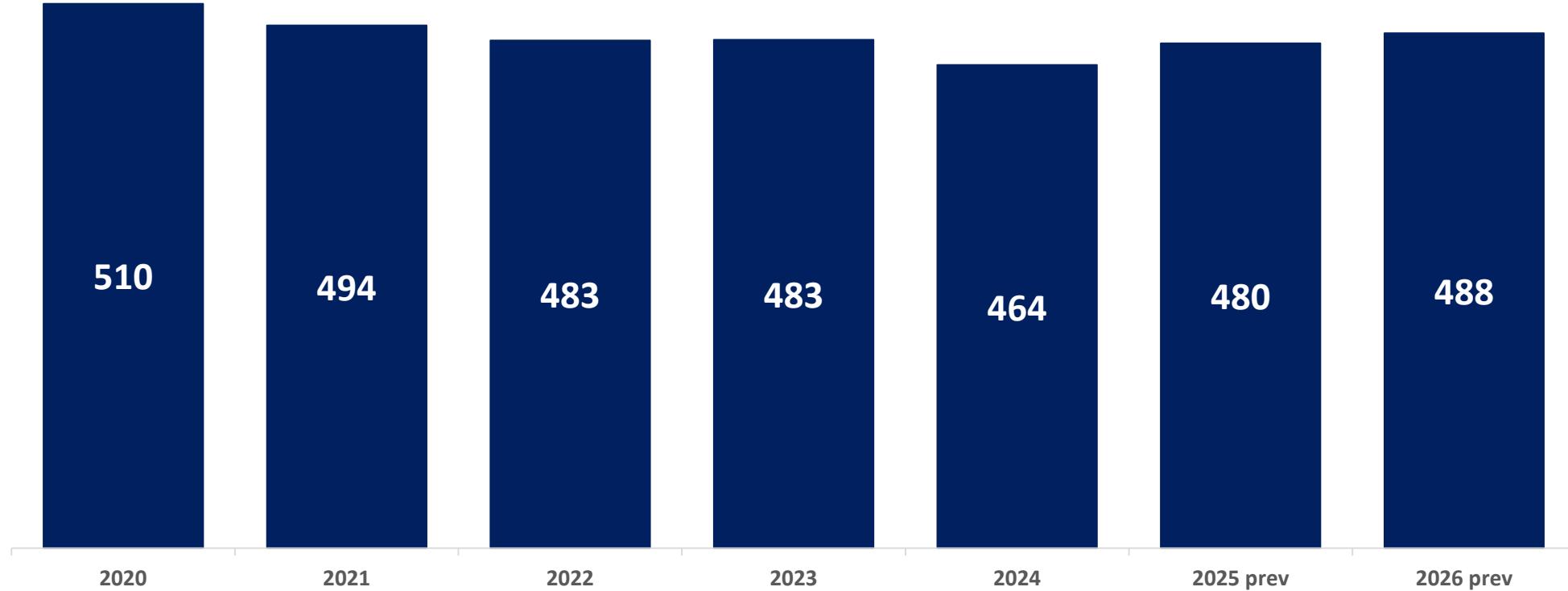
## Principaux ratios du budget principal (M€)

### Situation projetée (prise en compte d'une réalisation)



En prenant en compte un taux de réalisation, nous prévoyons un accroissement de l'endettement de 8 M€.

## ■ Evolution prévue de l'endettement (M€)



Ratio de désendettement budget 2026 : 8,3 ans (488 M€/ 58,6 M€)

# Principaux ratios du budget principal

	2024	2025 prev	2026 BP
Dépenses réelles de fonctionnement / population	423,1	434,3	432,6
Recettes réelles de fonctionnement / population	529,8	540,0	521,7
Dépenses d'équipement brut / population	66,8	65,3	85,2
Encours de dette / population	393,4	364,4	359,4
DGF / population	83,8	83,5	82,1
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	16%	16%	16,55%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,8%	86,1%	87,7%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	12,6%	12,1%	16,3%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	74,3%	67,5%	68,9%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	20,0%	19,6%	17,1%